



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CPL MON

Tel 33 10 70  
janvier 2016  
n° 2

## Peu importe ! Un chat retombe toujours sur ses pattes !

Suite à un torchon mensonger intitulé le chat et le vautour, la **CFDT** se devait de remettre la situation dans son contexte

Ils s'abstiennent de dire quel est le délégué en question ? Nous n'avons rien à cacher, c'est un délégué **CFDT**.

Dans la nuit du 27 novembre lors de son tour de terrain le délégué **CFDT** constate la présence de 3 salariés à l'intérieur d'un transformateur de 20 000 volts, zone interdite et matérialisé indiquant le danger de mort. Dans un premier temps, le délégué a immédiatement fait évacuer les salariés de cette zone.

Ensuite nous sommes intervenus auprès du Chef du personnel de nuit en exigeant qu'une telle situation ne se reproduise plus tout en soulignant l'irresponsabilité de la hiérarchie qui était devant le transformateur ce soir-là. Loin de se faire mousser le délégué n'a fait que son travail, protéger tout salarié qui est face à un danger imminent pour sa vie ou sa santé.

Ce syndicat ment ou est-il mal renseigné ? Car s'ils avaient contacté le chef du personnel de nuit, ils auraient bien évidemment été informés de notre demande : qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des salariés, ce que nous avons obtenu. Rappel : un courrier de sensibilisation n'est pas considéré comme une sanction.

Au-delà des mensonges et des noms d'oiseau, amuser la galerie n'est pas le rôle d'un délégué surtout lorsque le risque d'une vie humaine est engagé.

Heureusement, rien ne s'est passé !



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CPL MON

Tel 33 10 70  
janvier 2016  
n° 2

## Peu importe ! Un chat retombe toujours sur ses pattes !

Suite à un torchon mensonger intitulé le chat et le vautour, la **CFDT** se devait de remettre la situation dans son contexte

Ils s'abstiennent de dire quel est le délégué en question ? Nous n'avons rien à cacher, c'est un délégué **CFDT**.

Dans la nuit du 27 novembre lors de son tour de terrain le délégué **CFDT** constate la présence de 3 salariés à l'intérieur d'un transformateur de 20 000 volts, zone interdite et matérialisé indiquant le danger de mort. Dans un premier temps, le délégué a immédiatement fait évacuer les salariés de cette zone.

Ensuite nous sommes intervenus auprès du Chef du personnel de nuit en exigeant qu'une telle situation ne se reproduise plus tout en soulignant l'irresponsabilité de la hiérarchie qui était devant le transformateur ce soir-là. Loin de se faire mousser le délégué n'a fait que son travail, protéger tout salarié qui est face à un danger imminent pour sa vie ou sa santé.

Ce syndicat ment ou est-il mal renseigné ? Car s'ils avaient contacté le chef du personnel de nuit, ils auraient bien évidemment été informés de notre demande : qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des salariés, ce que nous avons obtenu. Rappel : un courrier de sensibilisation n'est pas considéré comme une sanction.

**Au-delà des mensonges et des noms d'oiseau, amuser la galerie n'est pas le rôle d'un délégué surtout lorsque le risque d'une vie humaine est engagé.**

Heureusement, rien ne s'est passé !



**Les passe-droits et les magouilles au nom de code « j'ai rien vu ni rien entendu ! » ne sont pas nos pratiques...**



<http://www.cfdt-psa-sochoux.eklablog.com>



**COMBATIFS AU QUOTIDIEN,  
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN**



**Les passe-droits et les magouilles au nom de code « j'ai rien vu ni rien entendu ! » ne sont pas nos pratiques...**



<http://www.cfdt-psa-sochoux.eklablog.com>



**COMBATIFS AU QUOTIDIEN,  
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN**